

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ – VOLET « COMMERCE » DE LA CAMPAGNE D'ACHAT LOCAL « HELLO »

Critères généraux

Pour être admissible à la campagne d'achat local, l'entreprise, membre ou non membre de la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins, doit :

- Être située dans la MRC Les Moulins (avoir pignon sur rue à Terrebonne ou à Mascouche) *;
- Être conforme à toute législation et réglementation gouvernementale et municipale qui le régit;
- Être inscrite au Registraire des entreprises du Québec.

L'objectif de la campagne étant d'encourager les petits commerces locaux de proximité, la MRC Les Moulins se réserve le droit de les privilégier.

**Les boutiques en ligne ne sont pas admissibles, même celles dont le siège social est situé à Terrebonne ou à Mascouche.*

Critères spécifiques de sélection des entreprises

Les entreprises faisant partie des domaines suivants sont exclues de la campagne d'achat local :

- Entreprises à caractère sexuel, religieux ou politique;
- Bars, tavernes et maisons de jeux (appareils de loterie vidéo) sans service de repas;
- Import / export;
- L'immobilier et services connexes;
- Services de garde et garderies;
- Services d'entretien ménager résidentiel et commercial, services de déneigement et services d'entretien paysager;
- Entreprise et travailleur autonome de vente multiniveau;
- Chaînes de supermarchés;
- Grande chaîne de restauration rapide;
- Succursales des grandes bannières;
- Travailleur autonome avec revenus de commission.